

# Le sacrement du baptême

## Toutes les informations pratiques

### **SUR LE PLAN ADMINISTRATIF, DES DOCUMENTS SONT À FOURNIR**

- un extrait de naissance de l'enfant
- deux certificats de baptême: un pour la marraine, un pour le parrain
- le livret catholique si les parents se sont mariés à l'église
- le formulaire de demande de baptême (téléchargeable mais à finir de compléter au presbytère)
- si vous ne résidez pas dans la paroisse St Matthieu, merci d'écrire un petit courrier pour expliquer votre choix.

### **LES RÉUNIONS DE PRÉPARATION**

Les protocoles peuvent changer selon l'âge des enfants (de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans). En général...après avoir choisi une date, contacter le centre catholique (coordonnées) pour vous inscrire à une réunion animée par des laïcs et un prêtre. Elles se déroulent en général le 1er et 3ème mardi du mois à 20h30 au presbytère de Ville-la-Grand.

Le prêtre vous contacte pour vous proposer une rencontre de préparation de la célébration. Notez qu'un délai de trois mois après la demande est nécessaire, alors présentez-vous dès que possible. Aucune décision ou inscription ne se fait par téléphone.

Si vous ne résidez pas dans la paroisse St Matthieu, merci d'écrire un petit courrier pour expliquer votre choix.

### **COMMENT OBTENIR UN CERTIFICAT DE BAPTÊME ?**

#### **1) Préparer les informations suivantes**

- Prénom et Nom du baptisé,
- Date de naissance
- Date et lieu de baptême
- Vos coordonnées
- Une enveloppe timbrée si vous souhaitez qu'il vous soit envoyé par la poste ou dans la mesure du possible, venir récupérer le document à la Maison paroissiale d'Ambilly.
- NB : Si la demande est faite sur place et qu'un prêtre est présent, il peut, à partir des informations ci-dessus et s'il est disponible, effectuer le document.

#### **2) Nous contacter à la Maison paroissiale**

Pour connaître nos coordonnées et les horaires de permanence de la maison paroissiale, aller à la rubrique contact.

### **L'OFFRANDE POUR CE SACREMENT EST LAISSÉE À VOTRE DISCRÉTION.**